

CONTRAT AMAPotagère
avec GAEC Radis & Co (pain, produits laitiers, farine...)

du 5 avril 2013 au 28 juin 2013

Entre :

Le Producteur de pain et de produits laitiers (en 2^e année de conversion à l'agriculture biologique) :

GAEC Radis&Co, La Gorronnière, 53 240 MONTFLOURS

et l'adhérent à l'AMAPOTAGERE :

- Nom, Prénom:.....
- Adresse:.....
- Téléphone (fixe et/ou portable):.....
- Adresse mail:.....

Au travers de ce contrat, l'Amapien s'engage à prendre sur le lieu de livraison de l'Amapotagere, au lycée agricole public de Laval le vendredi entre 17h45 et 19h15, sa commande de produits.

La commande sera établie avec un tableau saisi en ligne entre le 23 et le 31 mars 2013 (lien transmis par mail).

Pour faciliter la gestion des commandes, l'AMAPIen précisera dans ce tableau de commandes les semaines où il est absent (vacances...). Si les produits ne sont pas pris le vendredi soir en fin de distribution, ils seront distribués à une autre personne de l'AMAP.

Enfin, l'AMAPIen peut contacter la référente AMAPotagere de ces contrats, Fabienne Roussel, par mail fabienne.roussel@orange.fr ou par tel 02 43 64 30 88.

Règlement (après avoir fait la saisie en ligne)

TOTAL = _____

Soit 3 chèques de _____ et _____ et _____ €

Les chèques sont à libeller au nom de **GAEC Radis&Co**, merci. Chacun des chèques sera encaissé à chaque début de mois.

Ce contrat signé par l'AMAPIen doit être remis avec paiement à un associé du GAEC Radis&Co, lors des distributions du 29 mars ou 5 avril 2013.

Le tableau de commande, saisi en ligne avant le 31 mars 2013, sera retourné par mail à chaque adhérent, pour relecture et validation. Il sera ensuite joint à ce présent contrat.

Signature de l'AMAPIEN

Signature du producteur